

**Archives nationales, série BB/18/6001 à 6870**, Direction des Affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice. Correspondance de la Division Criminelle du Ministère de la Justice. Dossiers banaux. Première série 1890-1940, par G. Le Moël, Paris, Archives nationales, 1993, 345 p., imp. Index des noms géographiques, de personnes et de matières. Cet inventaire sommaire est coté BB/18/24 en salle des inventaires. Son index indique :

- Durand (Jules), syndicaliste : 6305.
- Havre (Le) (Seine-Maritime) : ... affaire Jules Durand : 6305, 6308.
- Dongé, ouvrier du Havre : 6305, 6308.
- Bauzin, ouvrier charbonnier : 6308.

**Cote BB/18/6308** : .../... Protestation de la Ligue des droits de l'homme contre la condamnation de Bauzin, ouvrier charbonnier du Havre, condamné pour atteinte à la liberté du travail et inculpé dans l'affaire Dongé. 1911 (51 BL 3822 et aussi 51 BL 3895 en BB/18/6309)

*Inventaire détaillé du dossier Bauzin par Jean-Luc Dron.*

- 51 BL 3822 (51 Banal 3822) Enregistré le 04.07.1911 – BAUZIN. Condamné le 1<sup>er</sup> décembre 1910 par la Cour d'Appel de Rouen à 13 mois d'emprisonnement, pour entraves à la liberté du travail. Renseignements demandés le 6 juillet 1911 au Procureur Général de Rouen en communiquant la requête de la Ligue des Droits de l'Homme, pour Bauzin. 7 pièces :
  - Copie du courrier de M. Baulloche du Ministère de la justice, direction des Affaires criminelles et des grâces au Procureur général de Rouen, du 13.07.1911 : a pris connaissance du rapport du 10 juillet concernant la protestation formulée par la LDH et approuve les conclusions.
  - Copie du courrier de M. Baulloche du Ministère de la justice, direction des Affaires criminelles et des grâces à M. de Pressensé, président de la Ligue Française pour la Défense des Droits de l'Homme et du Citoyen, du 13.07.1911 : « ... j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en l'absence d'un élément nouveau d'appréciation quelconque, cette affaire ne m'a pas paru susceptible d'aucune suite au point de vue révisionnel. »
  - Note de M. Baulloche du Ministère de la justice, direction des Affaires criminelles et des grâces, du 11 juillet 1911 : « Le P.G. de Rouen nous renseigne de la demande en révision formulée par la Ligue des Droits de l'Homme au nom du S<sup>r</sup> Bauzin, condamné le 1<sup>er</sup> décembre 1910, par la Cour d'Appel de Rouen, à 13 mois d'emprisonnement, pour entraves à la liberté du travail. Au cours d'une grève d'ouvriers charbonniers au Havre, Bauzin avait frappé d'un coup de tête et menacé d'un coup de couteau, un S<sup>r</sup> Ducrocq, qui avait voulu continuer à travailler. La culpabilité de Bauzin était indiscutable. La lettre de la Ligue des Droits de l'Homme ne contient l'allégation d'aucun fait nouveau. On se borne à y prétendre que Bauzin a été condamné pour des antécédents judiciaires et que les manifestants qui l'ont frappé, ont voulu se venger de son acquittement dans l'affaire Durand. De semblables assertions ne méritent pas qu'on s'y arrête. Proposition : 1° d'approuver les conclusions de rejet du P.G. ; 2° d'aviser, très brièvement, la Ligue des Droits de l'Homme. 11.07.1911 ».

Autre écriture : « Même avis – pas de fait nouveau – culpabilité certaine. Si la Cour, en élevant la peine, a écarté le délit de coups et retenu simplement celui d'entraves à la liberté du travail, ce n'est pas parce que les violences n'étaient pas établies – mais elle a considéré que ces violences se trouvaient déjà réprimées par l'art. 414. Les considérations morales et un peu nébuleuses de M. de Pressensé sont inopérantes au point de vue révisionnel. 12.07.1911. »

- Journal : « Vérités. Organe de l'Union des Syndicats Ouvriers du Havre et de la Région » du 1<sup>er</sup> juillet 1911. 4 pages. Article de Geeroms de ¾ de page : « Défendons les nôtres ! ». Cite la « Revue des Grands Procès » de janvier 1911, l'éloquente plaidoirie de Me Contray, l'avocat de Bauzin.
- Lettre de 3 pages du Procureur général de Rouen à M. le Garde des sceaux, du 10 juillet 1911 : renvoi de la requête adressée par la Ligue de Droits de l'Homme et description complète des faits reprochés à Bauzin avec précisions sur ses antécédents.
- Requête de Francis de Pressensé, président de la Ligue des Droits de l'Homme, datée du 30 juin 1911, adressée à M. Le Garde des sceaux (5 pages) : dont transcription intégrale d'un article du journal « Vérité » du 1<sup>er</sup> juin 1911.
- Copie d'une note de Baulloche à l'« Enregistrement » pour ouverture d'un dossier au nom de Bauzin, affaire distincte de l'affaire Durand.